



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement n° 655-2020-A modifiant le règlement n° 655 concernant la vidange systématique des fosses septiques* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 7 OCTOBRE 2020**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière